Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-EQ-19**

# Coupe-veille automatique par détection d'utilisation des appareils raccordés

## 1. Secteur d'application

Bâtiment tertiaires : locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle.

## 2. Dénomination

Mise en place d'un coupe-veille automatique sur lequel sont raccordés des appareils électriques ou électroniques.

## 3. Conditions pour la délivrance de certificats

Le coupe-veille fonctionne automatiquement par détection de l'utilisation des appareils raccordés.

La puissance du coupe-veille, pour sa propre consommation, ne dépasse pas 0,5 Watt.

## 4. Durée de vie conventionnelle

10 ans

## 5. Montant de certificats en kWh cumac

| Montant en kWh cumac pour un coupe-veille installé | | Nombre de coupe-veilles |
|---|---|---|
| **870** | **X** | **N** |